



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
19 Mars 2013

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf
Excusé(e)s : COULON Philippe
Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : M. Jérôme GARNERET

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 21 Décembre 2012, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Présentation et vote des C.A. & C.G.**

Après avoir ouvert la séance, le Maire donne connaissance du dernier compte rendu du 21/12/2012. Il cède la parole à Jacques BERTRAND, 1^{er} Adjoint, en charge des finances, qui présente les différents comptes Administratifs.

Suite à cette présentation, ces comptes sont soumis au vote de l'assemblée. Le Maire ne participe pas à ces votes.

- **Débat d'Orientations budgétaire**

Dans le cadre du D.O.B. 2013, le Maire rappelle les différents projets de travaux déjà arrêtés pour l'année 2013.

Budget Général
Section Investissement

1. Réfection du chemin de Pont Les Moulins
Coût estimatif du projet, H.T. = **16 250.00 €**
Subvention espérée = **3 900.00 €**
2. Réfection d'une portion de la voie communale sur le hameau du « Puy de la Velle : coût estimatif du projet H.T. = **5 600.00 €**
Subvention espérée = **1 400.00 €**
3. Travaux de réhabilitation du réseau unitaire d'assainissement sur la portion située rue de la Mare, jusqu'à hauteur de la Mairie.
Coût des travaux **68 995.25 € H.T.** soit **82 518.32 TTC**
Subventions attendues **41 300.00 €**

Le Maire précise qu'au regard du compte administratif 2012, la capacité d'autofinancement disponible pour l'année 2013 ne permet pas la réalisation d'autres projets d'investissement.

Lors du débat et des orientations choisies, Jean-Luc VERNEREY demande s'il y aura néanmoins la possibilité de reboucher les trous et nids de poules, comme lors des années précédentes. Le Maire réaffirme que cette action est prévue en dépenses de fonctionnement.

- **Projet Téléphonie Mobile**

Le Président rend compte des dernières nouvelles sur le projet téléphonie mobile.

Le jeudi 14 Mars, la société « SNEF » a procédé à des « tests nacelle », afin de localiser le site le plus stratégique, permettant l'implantation d'un pylône supportant les antennes et installations nécessaire à une très bonne couverture de réseau mobile. L'équipe de cette société était assistée lors de ces tests par Mr Hervé LOMAZZI, du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. Cette personne est chargée de veiller dans le choix définitif, de la meilleure intégration de cette structure, au sein du paysage. Il a proposé au Maire la possibilité de procéder à un test de couverture au niveau du clocher de l'Église. A l'issue des études d'ingénierie et des démarches administratives et d'urbanisme, la mise en place des installations interviendra dans le 1^{er} semestre 2014.

- **Questions et informations diverses**

- Le projet de réforme sur les rythmes scolaires

Le président a présenté au conseil municipal les grandes lignes de la réforme sur les **rythmes scolaires**. En accord avec les différentes collectivités de la Communauté de Communes du Pays Baumois, il propose à l'assemblée de délibérer sur la demande de dérogation accordant le report pour la rentrée de 2013/2014. Le Maire indique que ce report permettra aux collectivités, en étroite collaboration avec l'Inspection Académique, les enseignants et les représentants des Parents d'élèves de préparer un projet éducatif territorial, visant à améliorer les conditions d'éducation des enfants scolarisés dans le primaire. Tout ceci aura un coût et ce n'est pas dans la précipitation que nous trouverons les solutions les mieux adaptées.

- Information sur l'arrêté du 25 janvier 2013

Le Maire informe le conseil de l'arrêté du 25 janvier 2013, relatif à l'extinction de l'éclairage nocturne des bâtiments publics, non résidentiels, dans le cadre de la réduction des nuisances lumineuses et des économies d'énergie. Les différentes réactions de l'assemblée montrent que ce sujet mérite la plus grande attention. Le Maire propose de revenir sur ce dossier avec de plus amples arguments, afin d'étudier les meilleures façons de faire des économies d'énergie.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 30.